Forum Français pour la Sécurité Urbaine

10 rue des Montibœufs
75020 Paris France

Tel. : + 33 1 40 64 49 00
Fax : + 33 1 40 64 49 10

mail : ffsu@ffsu.org
www.ffsu.org

Les zones de sécurité prioritaires

19 septembre 2012, Comité exécutif du FFSU

Les élus du comité exécutif du Forum Français pour la Sécurité Urbaine ont pris acte de la circulaire du 30 juillet 2012 instituant les zones de sécurité prioritaires.
Ils saluent l'esprit du dispositif qui marque le retour de l'Etat, la mise en avant de méthodes de travail partenariales, le renforcement des effectifs là où la criminalité est structurellement ancrée, ou encore l'évaluation. Il apparaît néanmoins que ces zones de sécurité prioritaires restent encore floues. Les membres du comité exécutif du FFSU souhaitent contribuer à la démarche engagée par le ministère de l'Intérieur.

Les élus du FFSU rappellent que la sécurité n'est pas qu'une affaire de police mais qu'elle est l'affaire de tous les acteurs du développement social, culturel, éducatif, travaillant avec l'appui de la police et de la justice. Si les procureurs de la République seront dans la plupart des cas associés à la mise en œuvre des ZPS, les élus souhaitent que les magistrats du siège y jouent également un rôle à l'avenir, notamment les juges pour enfants et les juges d'application des peines.

La sécurité ne doit pas être uniquement l'affaire de l'Etat, mais elle s'inscrit dans une gouvernance locale où les collectivités participent activement.

Les élus du comité exécutif estiment alors que les villes et/ou les intercommunalités doivent être les pivots des ZSP, en co-pilotant avec les préfets la cellule de coordination opérationnelle du partenariat, évoquée dans la circulaire. Il sera de la responsabilité de cette instance de faire vivre des actions de prévention et de dissuasion de la délinquance, le traitement purement répressif et pénal ne pouvant suffire au risque de fragiliser la démocratie et notre pacte républicain. A cet effet, les élus du comité exécutif recommandent de repenser ces zones de sécurité en adéquation avec la future géographie prioritaire de la politique de la ville, afin d'assurer la bonne articulation des actions menées sur les territoires qui fait trop souvent défaut.

Si une approche ciblée est particulièrement pertinente, elle nécessite que les zones soient judicieusement choisies. Une réflexion sur ces critères doit s'engager dans chaque ville, entre les acteurs locaux, concomitamment avec la mission d'information sur la mesure statistique des délinquances. Les élus du comité exécutif souhaitent que les critères de sélection soient transparents et communiqués à la population.
La création de ces zones pose également la question des moyens qui leur seront alloués. La circulaire évoque les crédits du FIPD et les membres du comité exécutif du FFSU suggèrent que les zones de sécurité prioritaires soient l'occasion de redéployer des financements jusque là accordés essentiellement à la vidéosurveillance. Les élus saluent l'affectation privilégiée aux actions de prévention de la récidive et au suivi individualisé des mineurs délinquants.

Les élus souhaitent que le dispositif de ZSP soit également l'occasion de relancer le débat public sur la doctrine d'emploi de la police nationale et l'inégale répartition des effectifs. Les élus préconisent que les fonctionnaires déployés dans les ZSP soient les plus aguerris et expérimentés.

Enfin, les élus du comité exécutif du FFSU demandent à ce que le temps nécessaire à l'évaluation et aux ajustements soit laissé à l'expérimentation de ces zones, avant leur généralisation. Ils recommandent que le déploiement du dispositif s'appuie sur un bilan des expériences passées et européennes.

Les élus du CE du FFSU sont à la disposition du Ministère de l'Intérieur pour contribuer à l'élaboration des futures politiques locales de prévention et de sécurité.